AUDIT

Audit de suivi de la mise en œuvre d'une recommandation essentielle

Commission fédérale de l'électricité

L'ESSENTIEL EN BREF

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Ses responsabilités sont multiples. L'ElCom est notamment en charge de la surveillance du respect de la loi sur l'approvisionnement en électricité, de la loi sur l'énergie ainsi que de la surveillance des prix d'électricité. La section « Prix et tarifs » (PT) est responsable du contrôle des tarifs de l'électricité appliqués aux consommateurs et de tous les aspects liés aux prix de l'utilisation du réseau par les gestionnaires des réseaux électriques.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé un audit de suivi auprès de l'ElCom concernant la mise en œuvre d'une recommandation essentielle qu'il avait formulée dans le cadre de son audit de rentabilité sur l'adéquation et l'efficacité de la surveillance exercée sur les gestionnaires de réseau et leurs tarifs d'électricité et de réseau (19095). Le CDF avait recommandé à l'ElCom l'introduction d'une planification de la surveillance systématique, annuelle et continue pour une meilleure utilisation des ressources personnelles.

Allocation des ressources basée sur une planification de surveillance annuelle orientée sur les risques

La section PT, qui compte une dizaine de collaborateurs, engage désormais ses ressources pour la surveillance des tarifs sur la base d'une planification de surveillance annuelle. Suite à l'audit du CDF, elle a introduit en 2021 une planification systématique des contrôles pour chaque quatre ans, établie à partir d'une analyse des risques des 640 gestionnaires de réseau. L'ElCom différencie trois types de contrôles : les contrôles de conformité, les contrôles thématiques et les contrôles individuels. La conformité aux bases légales est vérifiée annuellement auprès des 640 gestionnaires à travers les contrôles de conformité. Quant aux contrôles individuels et thématiques, ils sont menés selon les risques identifiés. La section PT établit par la suite le programme annuel découlant de la planification des contrôles et alloue les ressources nécessaires selon le type de contrôles et les risques identifiés. De nouveaux contrôles peuvent être menés suite à des plaintes ou à l'émergence de nouveaux risques tels que le contrôle de l'approvisionnement effectué durant la crise énergétique 2022-2023. De même, l'introduction des suppléances par thème au sein de la section garantit dorénavant une certaine continuité et qualité de la surveillance. Par conséquent, les ressources de la section PT sont allouées en fonction de la planification des contrôles, des analyses des risques et des priorités de l'ElCom.

La recommandation émise lors de l'audit de rentabilité (19095) a ainsi été mise en œuvre.